

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 JANVIER 2018  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

-----

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 janvier 2018 s'est réuni le lundi 29 janvier 2018, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Patricia Astruc-Gavalda, Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand, **Adjoint**

Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson (jusqu'au point n° 6 inclus), Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard (jusqu'au point n° 6 inclus), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES:

Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Corinne Aubanel, Madame Alexandra Duverne, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Gérard Millet a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Monsieur Mourad Salah, Monsieur Xavier Luciani a donné pouvoir à Madame Renée Wojeik, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Madame Patricia Astruc-Gavalda, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Mohamed Mokeddem a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier, Monsieur Christian Clause a

donné pouvoir à Madame Jocelyne Langmann, Monsieur Thierry Brisson a donné pouvoir à Monsieur François Kalfon (à partir du point n° 8), Monsieur Thomas Guyard a donné pouvoir à Madame Farida Atigui (à partir du point n° 8)

SECRETAIRE :

Madame Chrystelle Marosz

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Chrystelle Marosz en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 21 décembre 2017.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Approuvé le déclassement et la désaffectation de la parcelle AO n° 236p sise Boulevard de Maincy à Melun.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le SMTOM LOMBRIC pour la prise en charge financière d'une part des dépenses d'aménagement de points de regroupement des bacs.
- ✓ Pris acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2018, conformément aux délais et aux conditions imposés par la Loi.
- ✓ Approuvé les projets présentés au titre des opérations éligibles au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.
- ✓ Approuvé le Guide de déontologie de l'achat public de la Ville de Melun.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental de Seine et Marne l'avenant n° 2 à la Convention relative à la mise à disposition d'abris voyageurs.
- ✓ Approuvé le principe général de dénomination et numérotation du quartier du Plateau de Corbeil en "Jardins de l'Europe".
- ✓ Prononcé la résiliation de la Convention tripartite Ville de Melun/TMH/Bouygues Immobilier en date du 31 décembre 2012 et autorisé Monsieur le Maire à signer la nouvelle Convention entre TMH et la Ville de Melun relative aux modalités financières liées à la cession du terrain sis 50 avenue de Meaux aux Mézereaux, dans le cadre du PRU.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse et l'acte de vente relatif au terrain sis 50 avenue de Meaux dans le cadre de l'aménagement global de l'entrée des Mézereaux.
- ✓ Fixé les nouveaux horaires de la Médiathèque Astrolabe et approuvé la modification consécutive des horaires de travail des agents affectés à ce service public.
- ✓ Fixé le tarif horaire moyen applicable pour l'année 2018 dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant, aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et pour les enfants placés en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- ✓ Révisé la rémunération des jurys d'examen au Conservatoire de Musique et de Danse de Melun dans un souci d'égalité de traitement des rémunérations des jurys qui interviennent sur les territoires des conservatoires partenaires.
- ✓ Approuvé les termes de la convention de transaction à signer entre la Ville de Melun et la société "La Plage SAS".

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel